

LA SEMAINE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU PERSONNEL!

POURQUOI?

1) l'examen quinquennal des salaires

Vendredi 11 mai, réunion de TRACE sur l'examen quinquennal des salaires. Le 26 avril dernier, l'Assemblée générale ordinaire du personnel, a décidé de soutenir la proposition suivante du Conseil du personnel:

- rappeler la demande de principe que les salaires du CERN devraient être alignés sur ceux de nos collègues des organisations européennes internationales comparables (Organisations coordonnées et Communautés européennes);
- et, dans le but de rechercher un consensus au sein de TRACE, soutenir la proposition de la Direction d'une augmentation des salaires d'au moins 8,8% et accepter la proposition du Président de TRACE que l'examen se fasse en deux phases: une première décidée en juin 1990, une autre à discuter à partir de juin 1991, en tenant compte de la nouvelle politique du personnel en cours d'élaboration. Cette augmentation de 8,8% a été considérée par l'Assemblée générale comme un minimum.

Ceci dit, il n'est pas du tout sûr que tous les participants à TRACE se rallient à ce point de vue.

2) des propositions récentes de la Direction sur la Caisse de pensions

Le relèvement des cotisations à la Caisse de pensions

Depuis de nombreuses années, il apparaît que le rendement net des avoirs de la Caisse de pensions, sur de longues périodes, est inférieur à la valeur de 3,5% retenue pour faire les calculs actuariels et, en particulier, pour établir le niveau global des cotisations: nécessaire à l'équilibre financier de la Caisse:

le niveau global des cotisations est actuellement de 24% des salaires de référence et devrait donc être augmenté. Sa répartition actuelle est de 7% à la charge du personnel, et de 17% à la charge de l'Organisation, soit un rapport de 1 à 2,4.

Cette répartition est fondée sur le principe de la contribution du personnel normalisée¹ (CPN), adopté par le Conseil du CERN en 1981 et appliqué plusieurs fois depuis, garantissant que le personnel du CERN paie autant mais pas plus que le personnel des organisations de référence (Services industriels de Genève, SIG, et Organisations coordonnées, OC).

En avril 1989, la Direction a présenté au Comité du Conseil un projet de mandat pour que le relèvement de la cotisation à la Caisse et sa répartition entre le personnel et l'Organisation soient discutés dans TRACE. Le Comité du Conseil n'a pas accepté ce mandat et a convenu que

"la Direction allait maintenant recueillir, ordonner et condenser les informations factuelles nécessaires afin de déterminer clairement la forme exacte des options possibles, ainsi que leurs conséquences. Ce ne serait que sur cette base que le Comité du Conseil reviendrait sur cette question et fixerait les lignes politiques à suivre dans les discussions au sein de TRACE." (CERN/CC/1740, avril 1989)

¹ la CPN représente "combien de francs suisses le personnel paie de sa poche pour chaque tranche de 100 CHF reçue comme pension maximale"

Le 2 mai 1990, un groupe de travail de la Direction, créé en avril 1989 et présidé par le Chef de l'Administration, a remis son rapport (condensé? 53 pages plus 190 pages d'annexes!) qui contient des informations factuelles mais aussi des recommandations, dont la première peut se résumer ainsi:

- prendre 3% comme rendement des avoirs de la Caisse pour les calculs actuariels;
- augmenter progressivement la cotisation globale jusqu'à 30%;
- répartir cette cotisation globale dans le rapport de 1 à 2 entre le personnel et l'Organisation, soit 10% et 20%.

La référence aux SIG et aux OC et la notion de contribution du personnel normalisée, plus favorable au personnel, sont ainsi abandonnées sans justification valable. On voit aussi que, bien qu'il ait eu pour tâche la préparation d'un mandat pour TRACE, le groupe de travail de la Direction essaye de se substituer à TRACE et de faire passer ses propres propositions: un vrai tour de passe-passe!

Les dettes du CERN envers la Caisse de pensions

Depuis 1981, le CERN accumule des dettes envers la Caisse de pensions: il n'a pas payé sa part des rachats d'annuités des quatre étapes complémentaires et ne paie pas la totalité de sa cotisation. Par décision du Conseil en juin 1981, ces dettes doivent porter un intérêt net de 3,5%. Par la suite, ces dettes ont été augmentées du coût des départs anticipés. Un plan d'amortissement de cette dette a été approuvé par le Conseil.

En réalité, le CERN est un mauvais payeur: il ne respecte pas ce plan d'amortissement et ne paie même pas régulièrement les intérêts prévus. Aussi les dettes sont passées d'environ 170 MCHF (prix 1990) en 1983, à plus de 350 MCHF, en 1990, soit presque le montant du budget annuel du personnel!

Or la deuxième proposition de la Direction contenue dans son récent rapport peut se résumer ainsi:

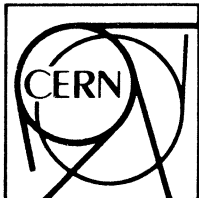
- la Caisse doit rester intégralement capitalisée (c'est nécessaire, car il n'y a actuellement pas d'autre garantie que les pensions soient versées en cas de dissolution de l'Organisation);
- mais la Direction refuse de rembourser la dette selon le plan prévu et de payer les intérêts annuels nets de 3,5% comme décidé par le Conseil: elle veut réduire cet intérêt à 3%! Selon nos informations, la Direction envisage aussi de ne pas payer sa part de la nouvelle augmentation de cotisation, mais de l'ajouter également aux dettes!

De telles mesures augmenteraient ces dettes considérablement, hypothéqueraient l'avenir de plus en plus, rendraient de plus en plus difficile donc de plus en plus improbable leur remboursement. Il faut savoir que la valeur juridique de ces dettes n'est pas claire du tout et que le personnel pourrait se rendre compte, un jour, qu'il a payé sa part mais que l'Organisation refuse de le faire!

Le Comité exécutif de l'Association organise donc **une réunion extraordinaire du Conseil du personnel², le 15 mai à 15 heures**, pour préparer une réunion extraordinaire du Comité de concertation permanent, le 16 mai et appelle, pour décider éventuellement des actions revendicatrices de longue durée sur tous ces aspects de nos conditions d'emploi,

**une Assemblée générale extraordinaire du personnel,
le vendredi 18 mai à 14 heures,
dans l'amphithéâtre du bâtiment principal,
avec retransmission dans la Salle du Conseil,
et dans l'Amphithéâtre du LEP.**

² Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse de pensions, élus du personnel, sont invités tout particulièrement à participer à ces réunions



STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

NEXT WEEK EXTRAORDINARY GENERAL ASSEMBLY OF THE STAFF

WHY?

1) the Five-yearly Salary Review

On Friday, 11 May there is the next meeting of TRACE on the Five-yearly Salary Review. On 26 April this year, the Ordinary General Assembly of the staff decided to support the following proposal of the Staff Council:

- reaffirm the demand that in principle CERN salaries be aligned with those paid to our colleagues in comparable international European organizations (Co-ordinated Organizations and the European Communities);
- and with the aim of achieving a consensus in TRACE, support the Management's proposal for a salary increase of at least 8.8% and to accept the proposal of the chairman of TRACE that the review be carried out in two stages: the first to be decided in June 1990 and the second to be discussed from June 1991, taking into account the new personnel policy that is being worked out now. The General Assembly considered that the 8.8% increase to be the very minimum possible.

Of course, it is by no means certain that all members of TRACE will support this objective.

2) Recent Management proposals on the Pension Fund

Increases in contributions to the Pension Fund

For many years the long-term net return on the invested assets of the Pension Fund has fallen below the 3.5% that is used as the basis for actuarial calculations and more specifically as the basis for deciding the total level of contributions that is needed to keep the Fund in financial balance.

The total level of contributions is 24% of reference salaries and should be increased. At present 7% of this total is paid by the staff and 17% by the Organization, giving a ratio of 1:2.4.

This distribution is based on the principle of the Normalized Staff Contribution (NSC)¹ approved by the CERN Council in 1981 and applied since then, with the aim of guaranteeing that the CERN staff pays as much as, but not more than, the staff in the reference organizations (Services Industriels de Genève - SIG, and the Co-ordinated Organizations - CO).

In April 1989, the Management proposed to the Committee of Council that TRACE discuss the increase of contributions to the Fund and the distribution between the staff and the Organization. The Committee of Council rejected the Management's proposed terms of reference and agreed that:

"the Management would now collect and digest the necessary factual information in order to establish clearly the exact form of the possible options together with all their consequences. Only on that basis would the Committee of Council come back to the issue and lay down the policy lines to be followed in the TRACE discussions" (CERN/CC/1740, April 1989).

¹ the NSC represents the amount of Swiss francs the staff pay from their own pockets to receive 100 CHF of maximum pension"

On 2 May 1990, a Management Working Group, set up in April 1989 and chaired by the Head of Administration, submitted its report (digested ? - 53 pages plus 190 pages of annexes) which sets out factual information as well as recommendations - the first of which may be summarized as follows:

- assume a 3% return on the Fund's invested assets for the purposes of actuarial calculations;
- increase the total contribution progressively up to 30%;
- split the total contribution in the ratio 1:2 between the staff and the Organization, i.e. 10% and 20%.

Reference to SIG and the CO and the notion of the normalized staff contribution which were more favourable to the staff have therefore been abandoned for no valid reason. Although the Management Working Group was meant to prepare appropriate terms of reference for TRACE, it is clear that it is trying to act instead of TRACE and to put forward its own suggestions - Nothing but a conjuring trick.

CERN's debts to the Pension Fund

From 1981 CERN has been building up debts to the Pension Fund. It failed to pay its share in the back-payments for the four steps of complementary pensions and also still does not pay its contributions in full. By virtue of a Council decision in June 1981, net interest is charged on these debts at 3.5%. The debts were also increased as a result of the early departure scheme. Council has approved a schedule for the repayment of the debts.

In reality, CERN is a bad payer. It does not keep to the repayment schedule and does not even pay the interest regularly. As a result debts increased from 170 MCHF (at 1990 prices) in 1983 to more than 350 MCHF in 1990, in other words to almost the annual personnel budget.

The Management's second proposal in this report may be summarized as follows:

- the Fund must remain fully capitalized (that is vital since at present there are no other guarantees that pensions will be paid in the event of the dissolution of the Organization);
- but the Management refuses to repay the debt according to the schedule or to pay the net 3.5% annual interest as the Council decided. It wishes to reduce the interest paid to 3%. According to our information, the Management is also thinking of not paying its share in the new contribution increases but to add it to the debt once again.

Such a step would increase the debt significantly, mortgage away the future and would make the repayment of the debt more and more difficult and therefore more and more unlikely. It must be emphasized that the legal position with regard to the debt is far from clear and the staff might one day find that they have paid their part but the Organization refuses to do so.

The Executive Committee of the Staff Association therefore is calling an extraordinary meeting of the Staff Council², at 3 p.m. on May 15, in order to prepare an extraordinary meeting of the Standing Concertation Committee on May 16, and in order to decide on possible long terme actions to support our claims on all these aspects of employment conditions , calls an

**Extraordinary General Assembly of the Staff
on Friday, 18 May at 14.00
in the Auditorium of the Main Building
relayed to the Council Chamber,
and the LEP Auditorium.**

² the elected representatives of the staff on Governing Board of the Pension Fund are urged to attend these meetings.

JARDIN D'ENFANTS

1 poste de jardinière d'enfants est à pourvoir au Jardin d'Enfants situé sur le site du CERN, pour l'année scolaire 1990-1991.

Durée du contrat : 1 an
Période d'essai : 3 mois
Horaire de travail : 25 heures par semaine
Diplôme de Jardinière d'Enfants
Expérience souhaitée
Permis de travail valide **exigé**
Une deuxième langue européenne est souhaitée.

Date limite de dépôt de candidature : **vendredi 18 mai 1990.**

Veuillez adresser votre curriculum vitae détaillé au Secrétariat de l'Association du Personnel - CERN, Claudine BALEUR/PE.

GROUPEMENT DES FRANCAIS DU CERN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

MERCREDI 16 MAI 1990, à 16h.30

Amphithéâtre du Bâtiment Principal

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Compte-rendu d'activités.
3. Bilan financier.
4. Cotisations 1990.
5. Divers.

Le verre de l'amitié sera offert aux participants à l'issue de la réunion dans la Salle des Pas Perdus (devant la Salle du Conseil).

CONFERENCE DU SOIR

LES FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DU YOGA

Présentée par

Phil WARD

JEUDI 17 MAI 1990, à 20h.00

Amphithéâtre du Bâtiment Principal

COMITE DE COORDINATION DES CLUBS

Message

La réunion du Comité de Coordination des Clubs avec les Présidents des Clubs aura lieu le **JEUDI 14 JUIN 1990, à 17h.40**, dans la Salle de Conférence de la Théorie (Bât. 4 - 3ème étage). L'ordre du jour provisoire suivra.

COOPERATIVES

COOPIN

(Bât. 563)

NOUVEAU A COOPIN. Ligne de soins capillaires aux vitamines Jacques DESSANGE.

BaByliss professionnel Design Hair, nouveau concept pour modeler, gonfler et lisser les cheveux.

BaByliss Active Sun, lampe solaire UV-A, compacte, minuterie 15 minutes avec arrêt automatique, 1 tube UV-A de 9 W.

BaByliss, BODYFORM, la forme, la ligne, le tonus. Le vrai massage efficace, facile et agréable.

Pierre Cardin chez JURA, fer à repasser pour le voyage.

WENGER un grand choix de couteaux suisses est arrivé avec la nouveauté "Elle & Lui".

A-S INTERFON

(Bât. 563)

RAPPEL. Ne manquez pas notre "PORTE OUVERTE" au magasin de Moëns, le **mercredi 16 mai 1990, de 10h.30 à 19h.00**, autour d'un buffet campagnard avec dégustation de quelques uns de nos bons vins.

En vous reportant aux précédents bulletins hebdomadaires, vous aurez le détail de l'animation avec le nom des sociétés à votre disposition ce jour là, telles que :

RENAULT, DEC'ART STUDIO, PEPINIERE PICHON, CITERNE SERVICE, TOZZO, COMPTOIR DES FERS, etc..

Notre Secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 3339, tous les jours de 13h.00 à 16h.30.